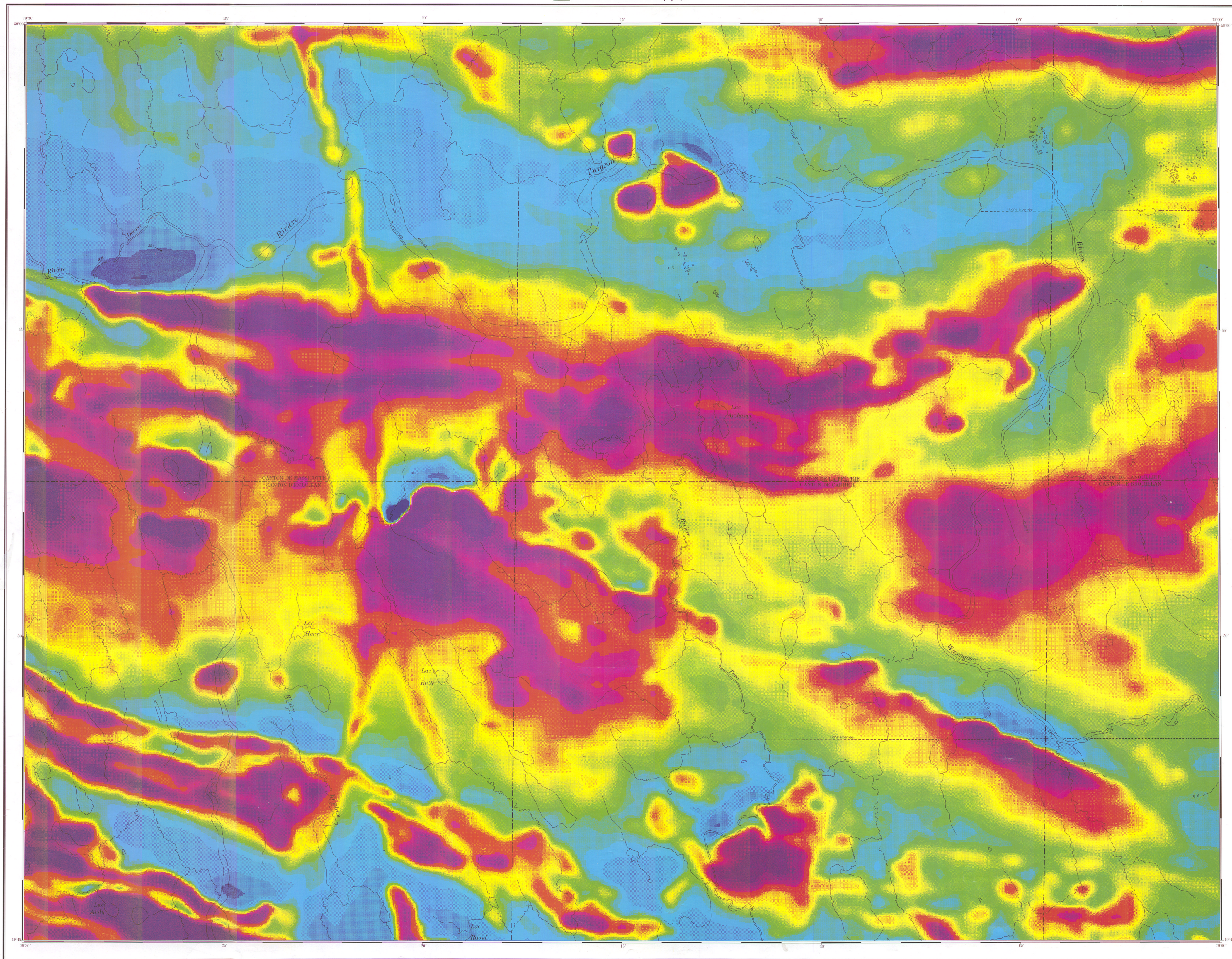


La base provenir de cartes 1:50 000 publiées de 1973 à 1975 par le MNR/DRM
DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES DU QUÉBEC, modifiées par le
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES, QUÉBEC, 1986

Cette carte a été compilée par la firme ACSI Géoscience Inc. d'après les données aéromagnétiques provenant du Levé INPUT aéroporté de la région de Brouillan - Manthet (DP - 866). Le levé a été exécuté par Questor Surveys Ltd à une altitude moyenne de 125 mètres au-dessus du sol, avec un espacement moyen des lignes de vol de 200 mètres et une direction générale nord - nord - est - sud - sud - ouest. La carte du champ magnétique total résiduel représente le résultat du champ magnétique mesuré, auquel fut soustrait le champ géomagnétique de référence international. Des modifications d'échelle furent apportées aux feuillets originaux photomosaïques (1:20 000) afin que l'assemblage de ces quatre feuillets cadre dans les limites du feuillet 1:50 000.

Le présent projet est financé par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada et le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec dans le cadre de l'entente bilatérale Canada - Québec sur le développement minéral.

DP 866: Les Relevés Géophysiques Inc., 1982; Levé EM (Input) - Région de Brouillan-Manthet. Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

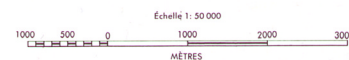
RIVIÈRE TURGEON

32 E/14

CARTE DU CHAMP MAGNÉTIQUE TOTAL RÉSIDUEL (COULEUR)

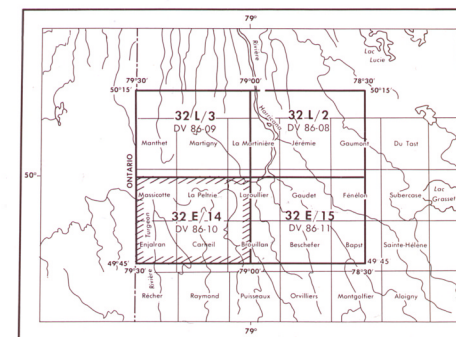
1986

COMPILATION PAR ACSI GÉOSCIENCE INC.

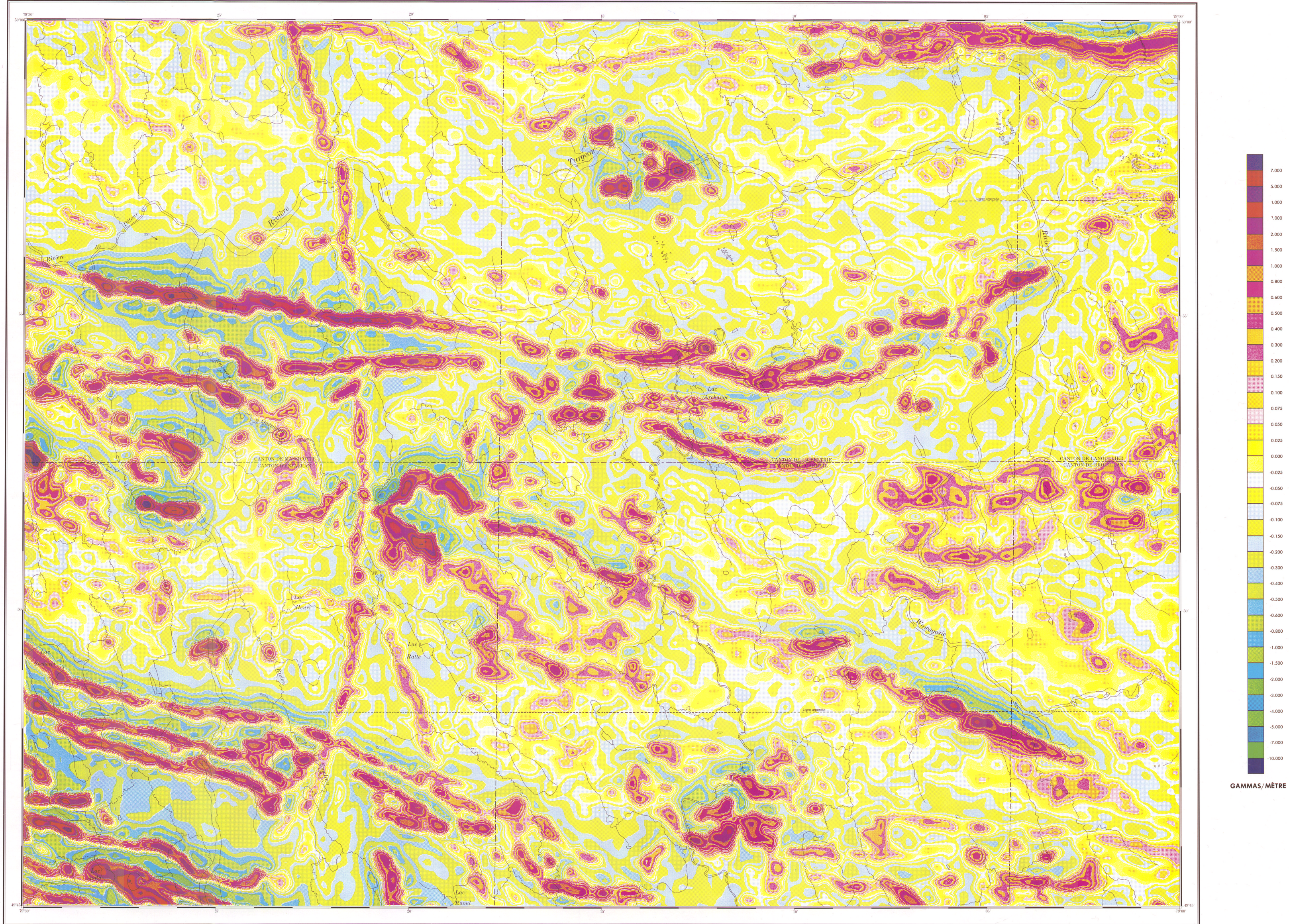


Québec

Dépôt légal - 3e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
© Gouvernement du Québec, 1986



Feuillet 1/4
DV 86-10



La base donnée de cartes 1:20 000 publiées de 1975 à 1977 par le MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES COTINUA modifiée par le MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES, QUÉBEC 1986.

Cette carte a été compilée par la firme ACSI Géoscience Inc. d'après les données aéromagnétiques provenant du Levé INPUT aéroporté de la région de Brouillon - Manthet (DP-866). Le levé a été exécuté par Questor Surveys Ltd à une altitude moyenne de 125 mètres au-dessus du sol, avec un espacement moyen des lignes de vol de 200 mètres et une direction générale nord-nord-est - sud-sud-ouest. Le gradient magnétique vertical calculé est présenté pour une altitude d'environ 150 mètres au-dessus du sol. Des modifications d'échelle furent apportées aux feuillets originaux photomosaïques (1:20 000) afin que l'assemblage de ces quatre feuillets cadre dans les limites du feuillet 1:50 000.

Le présent projet est financé par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada et le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec dans le cadre de l'entente auxiliaire Canada - Québec sur le développement minéral.

DP 866: Les Relevés Géophysiques Inc., 1982; Levé EM (Input) - Région de Brouillon-Manthet. Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

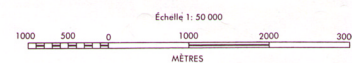
RIVIÈRE TURGEON

32 E/14

CARTE DU GRADIENT MAGNÉTIQUE VERTICAL CALCULÉ (COULEUR)

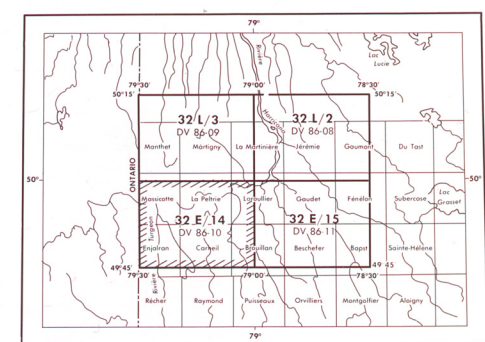
1986

COMPILATION PAR ACSI GÉOSCIENCE INC.

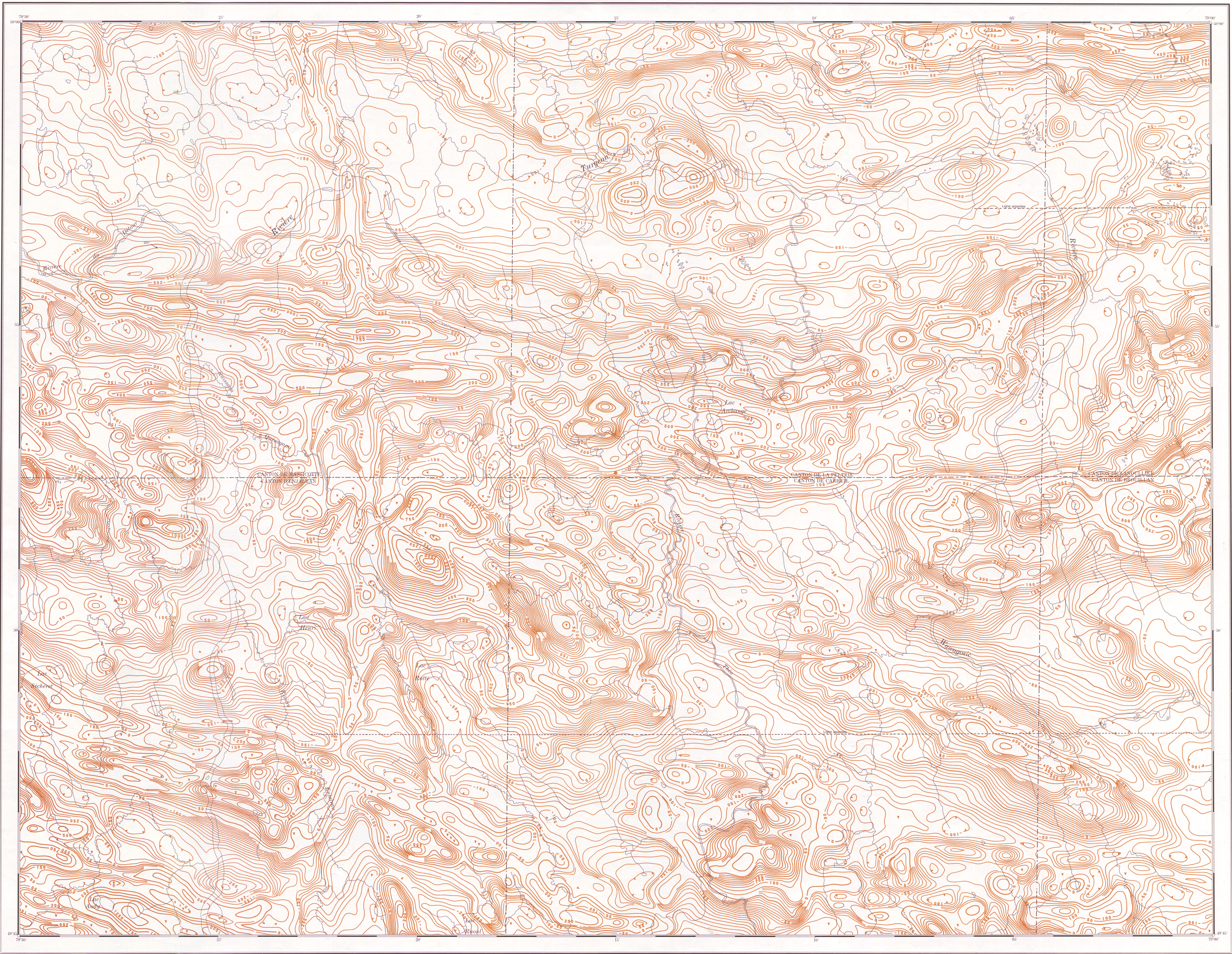


Québec

Dépôt légal - 3e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
© Gouvernement du Québec, 1986



Feuille 2/4
DV 86-10



La base présente des cartes 1:50 000 publiées de 1973 à 1975 par le MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES, Québec, 1986.

LÉGENDE

LIGNES ISOMAGNÉTIQUES (valeur du champ magnétique total résiduel)

+250 gammas	250
+10 gammas	10
0 gamma	0
-10 gammas	-10
-250 gammas	-250
Dépression magnétique	
Équidistance des courbes	10 gammas

1 gamma=1 nanotesla en unités SI

Cette carte a été compilée par la firme ACSI Géoscience Inc. d'après les données aéromagnétiques provenant du Levé INPUT aéroporté de la région de Brouillon-Manthet (DP-866). Le levé a été exécuté par Questor Surveys Ltd à une altitude moyenne de 125 mètres au-dessus du sol, avec un espacement moyen des lignes de vol de 200 mètres et une direction générale nord-nord-est-sud-sud-ouest. La carte du champ magnétique total résiduel représente le résultat du champ magnétique mesuré, auquel fut soustrait le champ géomagnétique de référence international. Des modifications d'échelle furent apportées aux feuillets originaux photomosaïques (1:20 000) afin que l'assemblage de ces quatre feuillets cadre dans les limites du feuillet 1:50 000.

Le présent projet est financé par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada et le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec dans le cadre de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement minéral.

DP 866: Les Relevés Géophysiques Inc., 1982; Levé EM (Input) - Région de Brouillon-Manthet. Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

RIVIÈRE TURGEON

32 E/14

CARTE DU CHAMP MAGNÉTIQUE TOTAL RÉSIDUEL (CONTOURS)

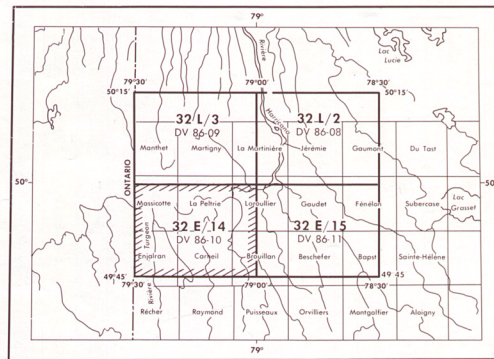
1986

COMPILATION PAR ACSI GÉOSCIENCE INC.

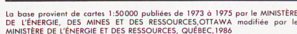


Québec

Dépôt légal - 3e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
© Gouvernement du Québec, 1986



Feuillet 3/4
DV 86-10



LIGNES ISOMAGNÉTIQUES (valeur du gradient magnétique vertical calculé)

+1 gamma/mètre		+1
+0.05 gamma/mètre		.05
0 gamma/mètre		0
-0.05 gamma/mètre		.05
-1 gamma/mètre		-1

Équidistance des courbes 0.05 gamma/mètre

1 gamma=1 nanotesla en unités SI

Le présent projet est financé par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada et le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec dans le cadre de l'entente auxiliaire Canada - Québec sur le développement minéral.

DP 866: Les Relevés Géophysiques Inc., 1982; Levé EM (Input) - Région de Brouillan-Manthet.
Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

32 E/14

1986

Échelle 1: 50 000

1000 500 0 1000 2000 3000

MÈTRES

